



COLLEGE ELECTORAL :
CHÂTEAUBRIANT-DERVAL

Election des délégués du
collège électoral au comité du
SYDELA

Efficatif légal du collège électoral

53

Nombre de représentants présents

48 (dont 2 suppléants)
non votants

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DES DELEGUES DU COLLEGE
ELECTORAL AU COMITE DU SYDELA

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200909-PV2020
DERVAL-AU
Date de réception préfecture :
21/09/2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de septembre, à dix-huit heures, en application des statuts du SYDELA, des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le collège électoral de Châteaubriant-Derval.

Etaient présents les représentants des collectivités adhérentes suivants (indiquer les nom et prénom d'un représentant par case) :

Catherine Giren	Yann Bellego (suppléant)	Jean - Yves Desver
Rudy Beisseau (concom)	Henri Pinard	Christelle Brunau
Rudy Beisseau (commune)	Cécilaine Pison Leray	
Leid Simenau (concom) (suppléant)	Gérard Roullon	
Leid Simenau (commune)	Leic Belay	
Dominique David (concom)	Sébastien Huilbert (suppléant)	
Dominique David (commune)	Éric Deuraud	
Kiéral Mustère	Jean-Yves Gervier	
Patrice Etienne	Jean - Marie Belvard (suppléant)	
Filipault Saunier	Hauvica Gicquard (suppléant)	
Emilie Brouard	Jérôme Thernoret (suppléant)	
Dominique Gellroy	Christian Gautier	
Sandrine Ristte (suppléant)	Dickier Peslerbe	
Edric Le Boulor	Christian Rourc	
Claudine Demuet	Jean - Michel Cleverlin	
Sylvain Descartentier	Michel Bertrand	
Christian Kattari	Robert Girault	
David Soly	Anthony Derolat	
Matthieu Howard	Stéphane Aragen	
Michel Pourport	Stéphane Hubaux	
Fidel Julienne	Thierry Bourguine	
Alain Guilleo	Jean - Claude Degués	
Emmanuel Clavin (suppléant)	Pascal Gaultier	

Absents¹ : Dominique Douffay ; Sébastien Gossuward ; Yves Martin ; Jean - Yves Gicquard ;
Dominique Aymar ; Emmanuel Erlette ; Dominique Penard ; Vincent Sola ;
Gril Renaud ; Guy Delaunay ; Jean - Pierre Desjardes ; Yves Palierne ; Faldienne Jean ;
Lucie Guerinol ;

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des représentants des collectivités adhérentes

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr. Gérard ROVELLON....., doyen d'âge (en application de l'article L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du collège électoral cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.
Mr. Michel POUPART a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le collège électoral L. 2121-15 du CGCT).

Accusé de réception en préfecture
04-200014926-20200909-P
SERVAL-AU
Date de réception préfecture
21/09/2020

2. Élection des délégués titulaires

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du collège électoral a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du collège (art. L. 2122-8 du CGCT), a dénombré 48..... représentants présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie?²

Il a ensuite invité le collège électoral à procéder à l'élection de ses délégués titulaires. Il a rappelé qu'en application des statuts du SYDELA et des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du collège électoral. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le collège électoral a désigné deux assesseurs au moins : Mr. Albin SAURISSE et Mr. Mathieu HAMARD.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque représentant, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le représentant a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des représentants qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier représentant, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés les premiers, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin – délégué titulaire n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 46
- f. Majorité absolue ³ 24

² Moitié des membres en exercice ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rudy BOISSEAU	12	Deux nois
Dominique DAVID	19	Dix-neuf nois
Dominique GEFERAY	15	Quinze nois
.....
.....

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200909-PV2020-
DERVAL-AU
Date de réception préfecture :
21/09/2020

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin⁴ – délégué titulaire n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 46
- f. Majorité absolue 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rudy BOISSEAU	6	Six nois
Dominique DAVID	23	vingt-trois nois
Dominique GEFERAY	17	dix-sept nois
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁵ – délégué titulaire n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rudy Boisseau	1	une nois
Dominique David	27	vingt-sept nois
Dominique GEFERAY	17	dix-sept nois
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du délégué titulaire n°1

M..... Dominique DAVID..... a été proclamé(e) délégué(e) titulaire n°1 et a été immédiatement installé(e).

⁴ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.8. Résultats du premier tour de scrutin – délégué titulaire n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45
- f. Majorité absolue 24

Accusé de réception en préfecture
 044-200014926-20200909-PV2020-
 DERVAL-AU
 Date de réception préfecture :
 21/09/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... Rudy BOISSEAU	<u>17</u> dix-sept voix
..... Deminique GEFRAY	<u>28</u> vingt-huit voix
.....
.....

2.9. Résultats du deuxième tour de scrutin – délégué titulaire n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

2.10. Résultats du troisième tour de scrutin – délégué titulaire n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

2.11. Proclamation de l'élection du délégué titulaire n°2

M..... Deminique GEFRAY a été proclamé(e) délégué(e) titulaire n°2 et a été immédiatement installé(e).

3. Election des délégués suppléants

Le collège électoral a été invité à procéder à l'élection des délégués suppléants. Il a été rappelé que les délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités que les délégués titulaires.

3.1. Election du délégué suppléant n°1

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin – délégué suppléant n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45
- f. Majorité absolue⁶ 24

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200909-PV2020-
DERVAL-AU
Date de réception préfecture :
21/09/2020

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... SYLVAIN DESCARRENTRES	<u>12</u>	Deux fois
..... CHRISTIAN GAUTIER	<u>14</u>	Quatorze fois
..... XAVIER SIMONEAU	<u>19</u>	Dix-neuf fois
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁷ – délégué suppléant n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 44
- f. Majorité absolue 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... SYLVAIN DESCARRENTRES	<u>12</u>	Deux fois
..... XAVIER SIMONEAU	<u>32</u>	Trente-deux fois
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁸ – délégué suppléant n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁷ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁸ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du délégué suppléant n°1

Mr. Xavier SIMONEAU a été proclamé(e) délégué(e) suppléant(e) n°1 et immédiatement installé(e).

3.2. Election du délégué suppléant n°2

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35
- f. Majorité absolue⁹ 21

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200909-PV2020-
DERVAL-AU
Date de réception préfecture :
21/09/2020

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Sylvain DESCARPENTRIES</u>	<u>38</u>	<u>fronte - nuit veix</u>
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre par immédiatement supérieur.

3.2.4. Proclamation de l'élection du délégué suppléant n°2

M. *Sylvain* **DES CARPENTRIERES** a été proclamé(e) délégué(e) suppléant(e) n°2 et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200909-PV2020-
DERVAL-AU
Date de réception préfecture :
21/09/2020

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le *9* septembre 2020, à *19* heures, *35* minutes, en un seul exemplaire a été, après lecture, signé par les délégués élus, le représentant le plus âgé, les assessseurs et le secrétaire.

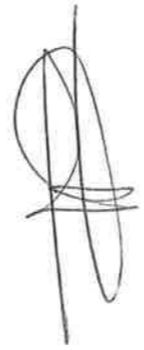
Le délégué titulaire n°1



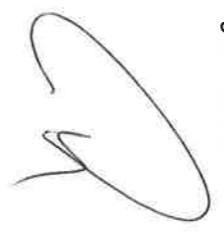
Le délégué suppléant n°1



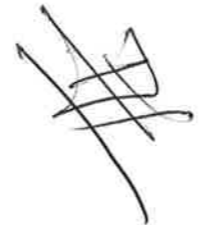
Le représentant syndical le plus âgé,



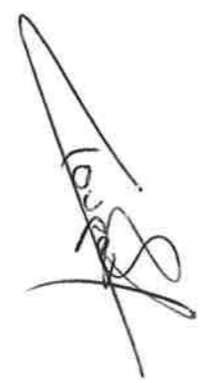
Le délégué titulaire n°2



Le délégué suppléant n°2



Le secrétaire,



Les assessseurs,



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200909-PV2020-
DERVAL-AU
Date de réception préfecture :
21/09/2020